



Devenez un thérapeute salarié en portage

Même s'il n'existe pas en France un statut professionnel beaucoup plus intéressant qu'un autre... le portage salarial offre des avantages sociaux qu'aucun autre statut de ne peut égaler.

Ainsi, en devenant un thérapeute salarié en portage, vous retrouvez notamment des droits de salarié :

- Vous cotisez au régime général de la CPAM de votre lieu de résidence,
- Vous cotisez au régime général des retraites ainsi qu'à Pole-Emploi au prorata de vos salaires
- Vous vous affranchissez de la paperasserie administrative et pouvez-vous consacrez à votre patientèle
- Vous bénéficiez de tarifs préférentiels en matière de complémentaires santé et assurances
- Vous êtes accompagné au quotidien et bénéficiez de conseils personnalisés d'une équipe disponible et réactive

HELIA Portage est la seule société de portage française exclusivement dédiée aux thérapeutes et professionnels des médecines douces et du bien-être.

HELIA Portage est née du regroupement de thérapeutes insatisfaits des possibilités offertes par les différents types de structures juridiques testés : société, libéral, micro entreprise, association...

Ce groupement est ouvert depuis début 2007, à d'autres professionnels des médecines douces souhaitant consacrer 100% de leur activité à leur clientèle sous un statut plus avantageux que le libéral ou celui de l'auto-entreprenariat.

Transformez vos honoraires en salaires...

En devenant un professionnel salarié en portage, vous conservez votre autonomie de thérapeute indépendant mais ne vous préoccupez plus des contraintes administratives liées à votre activité.

- Vous gérez votre agenda et négociez vos interventions auprès de structures
- Nous établissons les contrats et factures liées à la pratique de votre activité de thérapeute
- Nous transformons vos honoraires en salaires en nous acquittant auprès des organismes dédiés, des charges patronales et salariales liées à votre statut de salarié.
- Nous prenons en charges vos dépenses professionnelles

Nous tiendrons également compte dans ce calcul, du remboursement des frais professionnels occasionnés par votre activité. Ces frais n'étant pas soumis à charge, ils occasionnent donc un allègement des cotisations prélevées sur vos salaires. Le montant des frais pris en charge variera donc selon les montants de vos honoraires mensuels ainsi que des minima requis que vous devez atteindre pour valider les avantages sociaux que vous offrent votre statut de salarié.

Notre différence... 10 années d'expertise, de savoir-faire et de savoir-être

Outre la gestion administrative de votre activité, notre rôle est avant tout de vous accompagner, de vous épauler et de vous conseiller spécifiquement dans votre quotidien professionnel et personnel. Vous aider par une écoute attentive et bienveillante, dans toutes les étapes qui jalonnent votre vie de thérapeute et de salarié : début d'activité, grossesse, retraite, maladie...

Parce que Avoir est une chose et Etre en est une autre... chez HELIA, les avantages du salariat sont avant tout Humains.

Valérie SIDOT valerie@heliaportage.com

04 72 39 28 05

www.heliaportage.com

04 Novembre 2016